

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_6_6

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 15 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 09 Juillet 2024

Présents : 22

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Révision des tarifs pour l'occupation de l'espace sportif intercommunal et révision du règlement intérieur de l'espace sportif intercommunal à compter du 01/09/2024

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Le Vice-président délégué aux bâtiments Christian MANIFACIER expose au conseil que suite à la rencontre annuelle avec les associations organisée le mardi 2 juillet, il a été proposé de nouveaux tarifs d'utilisation pour les différents lieux de pratiques dans l'espace sportif intercommunal. Cette évolution vise à compenser l'augmentation des charges courantes et réaliser certains travaux d'améliorations (reprise de l'éclairage, panneau d'affichage, ...).
Évolution des tarifs pour l'occupation de l'espace sportif intercommunal à compter du 01-09-2024 :

Tranches horaires hebdomadaires réservées par l'association sur le planning annuel de l'espace	Propositions tarif
De 0 à 5 heures	200 €
De 5 à 10 heures	250 €
De 10 à 15 heures	300 €
De 15 à 20 heures	350 €
De 20 à 22 heures (réservation maximale hebdomadaire possible sur le planning annuel + vestiaires 1 ^{er} étage)	420 €
Utilisation exceptionnelle	
Forfait journée	120 €
Forfait semaine	500 €

Cautions :

Le montant de la caution varie en fonction des espaces utilisés (tarifs inchangés) :

Dojo	100 €
Grande salle	300 €
Salle expression corporelle	200 €
Vestiaires 1 ^{er} étage	300 €
Caution pour utilisation exceptionnelle	400 €

Il informe le conseil que ces évolutions ont reçu un accueil favorable de la part des participants à la réunion. Il indique enfin qu'une réflexion va s'ouvrir l'année prochaine pour réactualiser les plannings.

Il est également rappelé la mise en place d'une régie de recettes pour les encaissements des contributions et des cautions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
PREND NOTE de l'augmentation des charges de gestion de l'espace sportif intercommunal,
VALIDE l'augmentation des tarifs proposés ci-dessus,
DESIGNE le Président Joël FOURNIER et le Vice-président Christian MANIFACIER pour suivre les évolutions à venir concernant la gestion de l'espace sportif intercommunal,
DONNE mandat au Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce bâtiment.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/07/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le